

Rectifications et/ou précisions au procès-verbal du Conseil municipal du

10/10/2024 souhaitées par le groupe des élus écologistes & citoyens

Précision liminaire :

Le minutage cité en référence correspond au passage proposé à celui de la captation audiovisuelle de nos débats. Cette mention est donnée pour permettre à chacun de retrouver plus aisément la teneur des échanges faisant l'objet de la présente demande de modifications et d'en vérifier le bien-fondé. Les propositions de modifications sont mentionnées **en rouge**.

Page 2 – Fin de l'intervention de M Versini - Référence : 16'16"

« [...] pendant le dernier conseil municipal. **Je réitère ma demande d'apaiser la situation** »

A la suite de l'intervention de M de Oliveira - Référence : 17'00"

« [...] mais en plus vous venez condamner la municipalité, mais à aucun moment vous ne condamnez les propos que vous avez pu entendre. »

M Versini indique qu'on ne l'a pas laissé terminer son intervention

Dans l'intervention de M le Maire - Référence : 18'53"

Remplacer :

« [...] Il y a aussi l'obligation de faire avancer les dossiers de la commune ce qui ne peut se faire sous la pression de la foule qui interrompt les débats contrairement à nos règles démocratiques, ~~une foule que vous avez vous-même interpellé M. VERSINI~~, j'ai dû vous rappeler deux fois à l'ordre ~~sur ce point~~. [...] »

Par :

« [...] Il y a aussi l'obligation de faire avancer les dossiers de la commune ce qui ne peut se faire sous la pression de la foule qui interrompt les débats contrairement à nos règles démocratiques. **Il y a des personnes au sein de ce conseil qui ont joué sur ces foules. Je vous rappelle M. VERSINI que** j'ai dû vous rappeler deux fois à l'ordre. [...] »

Une fois n'est pas coutume, nous nous permettons de demander une modification de la retranscription des propos de M le Maire. En effet, ceux-ci ne correspondent pas aux propos tenus, mais en plus ils introduisent une contre-vérité, car à aucun moment M Versini n'a interpellé les foules lors du CM du 19 septembre. C'est lui qui fut interpellé par le public pendant son intervention, et les 2 rappels à l'ordre de M le Maire correspondaient à des réponses formulées pour répondre à ces interpellations.

Page 16 - Référence : 1 12'25"

Avant « *Délibération* »

M Versini : « On peut demander une interruption de séance pour que M Pellet-Girardin nous réponde si vous ne pouvez le faire »

Page 16 - Référence : 1 12'50"

M Versini : « Vous nous demandez donc de voter pour des augmentations que vous êtes incapables de justifier, nous voterons donc contre »